COMMUNE de GRAND-FAYT
Procès-verbal de la Séance du Vendredi 16 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 16 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Grand-Fayt, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry THIROUX, Maire.
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 8
Conseillers Présents : Mmes et Mrs BOULEAU Laurence, BRISSON Marie-Noëlle, SERVRANCKX Karine, THIROUX Thierry, HERBIN Valérie, Jean-Paul DREVET, LUSSIEZ Ludovic, Jean-Paul SCULFORT.
Conseillers absents excusés : Mmes et Mrs AMPHOUX Annick (procuration donnée à Karine SERVRANCKX), BROSSE Frédéric (Procuration donnée à Jean-Paul DREVET), SCULFORT Jean-Marie, MERLANT Sophie (procuration donnée à Thierry THIROUX), Marie TUCHE (procuration donnée à Valérie HERBIN), Hugo DUMESNIL, David LEFEBVRE (Procuration donnée à Laurence BOULEAU)
A été élu Secrétaire : Mme BOULEAU Laurence.

Une minute de silence est observée suite au décès de Mme CATHELAIN Marie-Thérèse.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont approuvés à l'unanimité.

La séance est ouverte.

I) Tarifs de la cantine :

Présentation d'une simulation effectuée par Mmes Laurence BOULEAU et Sophie MERLANT concernant le prix de revient par enfant par repas, et donc du reste à charge pour la commune.
Après plusieurs cas de figure il est décidé à l'unanimité d'augmenter le prix à 3.80 euros pour les enfants qui mangent le repas qu'API apporte et d'instaurer le tarif de 1 euro pour les enfants allergiques et qui amènent leur repas à compter septembre 2023.

II) Tarif de la salle polyvalente

Par 12 voix POUR et 1 CONTRE, il est décidé de modifier le tarif de location de la salle polyvalente.

La location de la salle pour les habitants de Grand-Fayt reste à 150 euros, pour les extérieurs elle sera de 220 euros. Elle sera gratuite pour les associations pour une seule manifestation.

La vaisselle sera louée au couvert (assiettes, verres, couverts, tasses) : 0.50 euros.

La scène sera louée pour les extérieurs 200 euros et les habitants de Grand-Fayt 60 euros.

Le forfait chauffage : Décembre, Janvier, Février Mars : 50 euros ; Avril, Mai, Octobre, Novembre : 30 euros ; Juin, Juillet, Août, Septembre : 20 euros.

Le forfait gaz : 20 euros.

La consommation électrique : 0.50 euros le K.W.H.

Assiette, couvert manquant ou cassé : 3.20 euros
Verre : 1.60 euros

Pour les plats non rendus, il sera appliqué le prix d'achat +20%.

Les tables détériorées seront refacturées 200 euros et les chaises 40 euros.

Les clés sont remises le vendredi à 15 heures et doivent être rendues le lundi matin à 9 heures.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur dès le 1er septembre 2023 pour les nouvelles locations. Les locations déjà actées resteront sur l'ancien tarif.

Un chèque de caution de 240 euros sera demandé à la réservation de la salle, et un chèque de 200 euros sera demandé si la scène est louée.

III) Renouvellement des contrats de Mmes BUISSERET et STEVANCE

A l'unanimité, les contrats de Mmes BUISSERET et STEVANCE sont renouvelés pour 1 an.

IV) Questions diverses

Les travaux d'accessibilité de l'école et la mairie se feront pendant les vacances scolaires de cet été.

L'ancienne porte d'entrée de la mairie va être exposée au musée de Grand-Fayt.

Le nettoyage des routes se fera après les travaux de voieries de Département.

L'association « Les P'tits Loupiots » qui occupait une salle dans la maison des associations va la débarrasser car il ne l'utilise plus. Un accord a été trouvé entre l'association et l'école. Une décharge écrite leur a été demandé pour la restitution de la salle. Elle deviendra une bibliothèque pour l'école.
En ce qui concerne la salle des associations le Conseil a décidé de la garder pour les réunions des associations du village et refuse que cela devienne une salle d'activités pour l'école.

Concernant la vie dans le village, suite aux diverses incivilités remontées en mairie, Monsieur le Maire a déposé plainte pour le dépôt sauvage. Il a contacté le Procureur de la République pour la vitesse excessive et le passage des camions. Celui-ci lui a promis plus de contrôles et qu'il est bien au fait des problèmes sur la commune de Grand-Fayt.
Une rencontre entre M. Le Maire et le Procureur de la République est prévue ce mercredi 28 juin pour une immersion au Tribunal d'Avesnes sur Helpe.

Une lampe a été demandé par les jeunes du village sur le plateau multisport, après réflexion le projet est abandonné par craintes de voir devenir le lieu d'un squat le soir et la nuit. (nuisances pour les voisins)

Mme DEMONT Karine se propose de rédiger un nouveau règlement pour la location de la salle polyvalente.

La séance est levée.